Réf. Farde e-Assemblées : 2481964

N° OJ : **117**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/09/2022

Objet : Contrat de Quartier Durable Versailles : approbation du dossier de base après enquête publique et du rapport sur les incidences environnementales (RIE).- Réf. 20220819.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment son article 117 ;

Vu l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu l'Arrêté du 10 novembre 2016 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021 ;

Vu la décision du Collège du 19 juillet 2021 de désigner le bureau d'étude Karbon-ipé, associé au bureau Brat, en vue de l' élaboration du dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles et du rapport sur les incidences environnementales s'y rapportant ;

Vu la décision du Collège du 17 mars 2022 d'approuver le diagnostic et le carnet des priorités du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Collège du 31 mars 2022 d'approuver le projet de programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Collège du 28 avril 2022 d'approuver, en vue de l'enquête publique, le projet de dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles et le résumé non technique (RNT) du rapport sur les incidences environnementales (RIE) s'y rapportant ;

Considérant que le projet de dossier de base a été soumis à l'enquête publique du 18 mai 2022 au 16 juin 2022 ;

Vu l'avis unanime favorable, moyennant certaines conditions, de la Commission de Concertation du 29 juin 2022 ;

Considérant qu'en vue de le soumettre à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a lieu d'approuver le dossier de base adapté conformément aux conditions émises dans l'avis de la Commission de Concertation du 29 juin 2022 ;

Considérant que le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles respecte les objectifs régionaux, en application de l' Ordonnance organique de la revitalisation urbaine du 6 octobre 2016 et de son arrêté d'exécution du 10 novembre 2016, concernant :
- les opérations immobilières,
- les espaces publics,
- la qualité environnementale,
- la revitalisation sociale et économique,
- la participation citoyenne ;

Considérant que, de manière générale, il s'agit de promouvoir la transversalité et la complémentarité entre les différentes opérations, qui sont de préférence intégrées pour fonctionner ensemble afin d'avoir un réel impact sur le périmètre du Contrat de Quartier ;

Considérant que la plupart des opérations « immobilières » et « espaces publics » seront concrétisées par des permis d'urbanisme et d'environnement qui feront l'objet d'une instruction à part entière ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article 1 : Le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles est adopté.

Article 2 : Le Rapport sur les incidences environnementales portant sur le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles est adopté.

Article 3 : Le dossier de base du Contrat de Quartier Durable Versailles sera soumis à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Article 4 : Les dépenses et recettes découlant du programme du Contrat de Quartier Durable Versailles pour les départements concernés de la Ville de Bruxelles et du C.P.A.S. de Bruxelles, seront imputées.

Annexes :

- Diagnostic (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Priorités (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Programme (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Avis de la Commission de Concertation (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport d'Incidences Environnementales (RIE) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Résumé Non technique RIE (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)